

20 déc 2021 -11:38

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona du Gouvernement

La CIM Santé publique ouvre la possibilité d'être vacciné avec le vaccin Pfizer/BioNTech à tous les enfants de 5 à 11 ans

Sur base des avis du Conseil supérieur de la Santé, du Comité consultatif de Bioéthique de Belgique et de la Task Force Vaccination, la Conférence interministérielle Santé publique a donné aujourd'hui son feu vert à la vaccination des enfants de 5 à 11 ans contre le COVID-19. Cette vaccination sera effectuée avec une version pédiatrique du vaccin Pfizer/BioNTech, qui s'administre en deux doses à 21 jours d'intervalle. Ce vaccin a été approuvé par l'Agence européenne des Médicaments.

Cette vaccination est fortement recommandée pour les enfants présentant des comorbidités car elle les protège des formes sévères de la maladie causée par le virus COVID-19. Ils seront invités selon la procédure applicable à la vaccination des adolescents présentant des comorbidités. Cela signifie que les médecins généralistes et les pédiatres peuvent identifier les enfants en question et les inviter à se faire vacciner.

Les enfants sans comorbidités se verront également proposer le vaccin. Grâce à cette vaccination, ils pourront ainsi bénéficier d'une meilleure protection individuelle tout en contribuant à celle des personnes vulnérables de leur entourage et la société dans son ensemble.

Dès la fin du mois de décembre, les premières invitations à la vaccination des enfants de 5 à 11 ans avec comorbidités peuvent être lancées. Les courriers informatifs d'ouverture à la vaccination à destination des enfants de 5-11 ans sans comorbidités seront aussi envoyés.

La vaccination sera gratuite et volontaire pour cette tranche d'âge. Elle ne sera possible qu'avec l'accord des parents (ou du tuteur légal).

L'accès aux domaines de la vie publique pour les enfants de 5 à 11 ans ne sera pas restreint en fonction de leur statut vaccinal (par exemple, il n'y aura pas de CST pour cette tranche d'âge).

Les entités fédérées organiseront cette vaccination de la manière la plus adaptée possible aux enfants.

Cette recommandation est basée sur les connaissances actuelles et sera adaptée en fonction de nouvelles informations provenant de nouveaux variants et des informations provenant de données de vaccination à grande échelle.

Enfin, la CIM souligne que le vaccin de rappel dans la population adulte est et reste important.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence

interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (Présidente CIM),
- Wouter Beke - Gouvernement flamand,
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral,
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française,
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française,
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande,
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone,
et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be